

Image not found or type unknown



## L amplitude horaire non respecte

Par **lehaire agnes**, le **09/05/2017** à **08:16**

bonjours l association admr ou je travaille ne respecte pas les amplitudes horaires comment faire? A t on le droit de ne pas vouloir travailler dans cette situation merci

Par **P.M.**, le **09/05/2017** à **08:26**

Bonjour,

Vous pourriez effectivement rappeler à l'employeur les dispositions légales même s'il n'y est pas prévu d'amplitude maximale par journée de travail mais une durée de repos quotidien par lettre recommandée avec AR avant d'en tirer les conclusions s'il persiste...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **lehaire agnes**, le **09/05/2017** à **08:42**

merci